

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 janvier 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 12/01/2023
Date d'affichage : 12/01/2023

L'an deux mille vingt- trois et le dix- sept janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE).

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-08: Création d'un contrat à durée déterminée à temps non complet nécessaire au recrutement d'un agent pour l'Agence postale communale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23.1

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant la recommandation des services de la poste de la candidature présentée par Madame Lilit BAKHTAVORYAN, déjà formée en partir sur des missions d'agence postale communale et complètement sur les outils de la poste centrale qui seront utilisés à compter du 28 février prochain dans les agences communales.

Monsieur le Maire rappelle qu'en juillet 2022, Céline Quesnoy a formulé une demande de disponibilité pour convenances personnelles. La Commune a fait droit à sa demande qui a pris effet le 21 septembre 2022. Ses missions ont pris fin le 26 août 2022 compte tenu de ses congés annuels.

Céline avait la charge la gestion de l'agence postale communale et des missions administratives au sein de la Mairie en urbanisme, comptabilité, communication notamment.

Afin de laisser le temps d'organiser un recrutement à l'identique et pour maintenir la continuité du service public, il avait été décidé par délibération 2022-057 du 30 août 2022 de recourir à deux CDD, l'un pour l'agence postale communale et l'autre pour venir en soutien des missions administratives.

Un contrat à durée déterminée a été mis en place et signé avec Mme Gallopin pour 18h sur le grade d'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée allant jusqu'au 15 janvier 2023.

Ce contrat ayant pris fin, il convient, pour assurer la continuité du service d'Agence Postale Communale, de créer un nouveau contrat à durée déterminée pour une durée allant du 19 janvier au couvrant jusqu'au 22 septembre prochain correspondant à la première échéance de disponibilité de Mme Quesnoy. **Madame Lilit BAKHTAVORYAN** exercera ses fonctions pour une durée hebdomadaire de 15h et percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 382 l'indice majoré 352, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante, le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** la création d'un contrat à durée déterminée pour 15h sur le grade d'adjoint administratif territorial et percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 382 l'indice majoré 352 à compter du 19 janvier 2023 jusqu'au 22 septembre 2023.

- **AUTORISE** la signature du contrat avec **Madame Lilit BAKHTAVORYAN**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire



Daniel PEYROL

Secrétaire de séance